

INFORMATIONS IMPORTANTES

① Tous les stands sont **en intérieur**, aucune installation extérieure envisagée.
 ① **Aucune table ni chaise** ne pourra être fournie. Les stands sont **nus, sans cloisons**. Merci d'amener votre structure/ comme s'il s'agissait d'un festival en extérieur. Pensez à prévoir un dégagement dans la surface de votre demande d'emplacement, si celui-ci vous est nécessaire.

▶ Je désire réserver un emplacement de mètres de profondeur sur mètres linéaires (**2m minimum**) soit un montant total de € TTC (voir détails tarifs page 3)

▶ **Angle (optionnel)**

Je désire un angle (60€/week-end, gratuit pour les adhérents FFM 2023 et 2024)

▶ **Branchement électrique (la FFM supporte une grande partie du coût de chaque branchement)**

Pas d'électricité 1 kw (**100€**) [~~208€~~]* 2 kw (**150€**) [~~263€~~]*
 4 kw (**200€**) [~~327€~~]* 6 kw (**250€**) [~~390€~~]* 10 kw (**300€**) [~~707€~~]* *coût facturé à la FFM

▶ **Branchement d'eau**

J'ai besoin d'une arrivée d'eau + évacuation sur mon stand : **100€** [~~210€~~]* *coût facturé à la FFM

▶ **Je désire pouvoir dormir sur le parking exposant (15€/nuît et par véhicule, n'inclut que le gardiennage, sans aucune possibilité de branchement électrique)**

Vendredi soir
 Samedi soir

Plaque d'immatriculation du véhicule :

▶ **J'ai participé à Normannia 2020 ou 2023 (si concerné)**

Je souhaite le même emplacement (*dans la mesure du possible*)
 Je souhaite un nouvel emplacement (*dans la mesure du possible*)

Attention : en cas de changement de dimensions, il y a moins de chances que nous puissions accéder à votre demande. Si vous avez bénéficié d'un angle gratuit en 2023, pensez à en commander un cette année pour pouvoir garder votre emplacement.

| Profondeur | | Mètres linéaires | Prix | Options | |
|---|----------|------------------|---------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2 mètres de p. → | 60€ x... | | =€ | <input type="checkbox"/> Angle 60€ <input type="checkbox"/> Angle FFM | + <input type="checkbox"/> Electricité |
| <input type="checkbox"/> 3 mètres de p. → | 70€ x... | | | | + <input type="checkbox"/> Parking(s) |
| <input type="checkbox"/> 4 mètres de p. → | 80€ x... | | | | + <input type="checkbox"/> Eau /évac. |
| + <input type="checkbox"/> Restauration / débit de boisson 100€* | | | Total : € TTC | | |

① **J'ai un besoin spécifique concernant mon emplacement ou mon type d'électricité** (merci à chaque exposant de prévoir rallonges et adaptateurs éventuels) :

PAIEMENT

◆ Par **chèque** à l'ordre de « FEDERATION FRANCAISE MEDIEVALE » ou « FFM »

◆ Par **virement**

(Afin d'éviter tout paiement d'un dossier non traité ou refusé, merci de vous adresser directement à la FFM pour obtenir les coordonnées bancaires)

Le règlement est exigé à la souscription, à défaut aucune inscription ne sera prise en compte.

Comme les années précédentes, l'encaissement des chèques se fera à compter du 1^{er} décembre.

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve et dans toutes leurs dispositions le règlement de Normannia (page 4), ainsi que toutes autres dispositions annexes auxquelles l'organisateur entendrait se référer dans l'intérêt de la manifestation et notamment toutes les règles internes ou externes en matière de réglementation économique, de sécurité, de respect de la biodiversité, d'assurance et de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que toute prescription émanant des services de Police ou de la Commission Départementale de Sécurité.

Date :

Signature :

TARIFS DES EMPLACEMENTS

TVA non applicable sur les tarifs mentionnés (article 293 B du CGI)

| PROFONDEUR | € / METRE LINEAIRE (MINIMUM 2M) |
|--|---|
| 2m de profondeur → | 60 € (multipliez par 60 vos mètres linéaires) |
| 3m de profondeur → | 70 € (multipliez par 70 vos mètres linéaires) |
| 4m de profondeur → | 80 € (multipliez par 80 vos mètres linéaires) |
| Plus de 4 mètres de profondeur = achat d'un deuxième emplacement. Pensez à inclure l'éventuelle avancée/toiture/auvent de votre stand dans les dimensions totales. Il n'est pas possible de commander des demi-mètres : si votre emplacement fait 3,5m linéaires, commandez 4m. | |

+ * Pour les débits de boissons et les stands de restauration chaude à emporter, un forfait supplémentaire de 100€ TTC pour le week-end est à ajouter au tarif de l'emplacement

ELECTRICITE

| Puissance électrique | (Coût payé par l'organisateur par branchement) | Coût TTC facturé à l'exposant |
|----------------------|--|-------------------------------|
| 1 kw | 208 € | 100€ |
| 2 kw | 263 € | 150€ |
| 4 kw | 327 € | 200€ |
| 6 kw | 390 € | 250€ |
| 10 kw | 707 € | 300€ |

Les tarifs de l'électricité, déjà hauts, ont continué d'augmenter. Ce sont donc **les seuls tarifs que nous avons revus à la hausse**, et ils risquent de continuer d'augmenter pour être plus proches de leur coût réel. Nous vous encourageons à réfléchir dès à présent à d'autres solutions (type LED) pour ceux qui utilisent leur branchement électrique à de seules fins d'éclairage.

OPTIONS

+ Option **Angle** (stand en bout de rangée, façade + un côté d'exposition): 60€ ; gratuit pour les adhérents FFM 2023 et 2024, dans la limite des angles disponibles.

+ Option **Parking** (je souhaite stationner et dormir sur le parking exposants) : 15€/nuit.
Ce prix sert au recrutement obligatoire d'un agent de surveillance supplémentaire pour la nuit. Les branchements électriques extérieurs ne sont plus possibles, leur coût total de 3000€ ne pouvant être répercuté sur les exposants ou les organisateurs.

+ **Branchement d'eau**: Installation d'une arrivée d'eau sur votre stand + évacuation. Cette prestation nous est facturée 210€ HT et nous vous la proposons au tarif de 100€.

● Si une des options réglées venait à ne pas être assurée sur le salon, merci de nous l'indiquer pendant la manifestation. Nous pourrions alors procéder à son remboursement.

REGLEMENT DE NORMANNIA 2024

MERCI DE BIEN LIRE LE PRESENT REGLEMENT

Article 1 : La **sixième édition** du Salon Médiéval Fantastique Normannia aura lieu les **24 et 25 février 2024** au Parc des Expositions de Rouen (Seine-Maritime). Les périodes couvertes pourront s'étaler de la Préhistoire à la deuxième Guerre Mondiale. L'univers fantastique sera également représenté, ainsi que le steampunk.

Article 2 : Dossier d'inscription: Chaque exposant souhaitant participer devra remplir un dossier d'inscription. L'organisateur décidera de l'acceptation ou non de la demande, suivant les critères : - emplacement disponible - nature des produits - adéquation avec la thématique du salon.

En cas de refus du dossier, le candidat ne pourra se présenter au Salon et son chèque sera détruit. **Nous ne procédons pas au renvoi des dossiers refusés. En cas d'acceptation, le paiement sera encaissé entre décembre et janvier.**

Article 3 : Date butoir : Le dossier d'inscription et le paiement de l'emplacement (et des éventuelles options correspondantes) devront être envoyés **avant le 01 décembre 2023.**

Article 4 : En l'absence de réponse favorable ou défavorable dans un délai de 2 mois suivant l'envoi de votre demande, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître l'état d'avancement de votre demande.

Article 5 : Horaires:

♦ **Installation/accès exposants :** le vendredi **23 février 2024** à partir de **13h** jusqu'à 21h maximum.

Le samedi **24 février** à partir de **7h30** jusqu'à 9h30 maximum

Le dimanche 25 février à partir de 8h (sauf cas exceptionnels, nous contacter en amont).

♦ **Ouverture au public :** le samedi **24 février 2024** de 10h00 à 22h

le dimanche **25 février 2024** de 10h00 à 18h00

♦ **Démontage :** le démontage devra se faire dès la fermeture du salon sur autorisation des équipes de sécurité. Aucune désinstallation n'est possible le lendemain.

Article 6: Les stands sont loués nus, sans cloisons, et sans matériel. **Merci d'inclure si besoin un dégagement dans les dimensions de votre stand.** Tables et chaises ne pourront être fournies. Seuls les raccordements électriques et les branchements d'eau ayant été commandés et réglés au préalable seront autorisés.

Article 7: un plan officiel d'implantation sera réalisé par la Fédération Française Médiévale, organisatrice, et attribué à chaque participant, suivant les critères :

- ordre chronologique de la réception des dossiers accompagnés de leur règlement

- les variantes d'implantation, les mesures du stand, les demandes particulières entraînant des besoins spécifiques.

Article 8 : il est **obligatoire** pour les participants de porter un costume représentatif de l'époque ou l'univers qu'ils représentent, à l'image de la décoration de leurs stands (**merci d'apporter votre échoppe/barnum décoré pour favoriser le caractère immersif du salon**).

Article 9 : les objets et matériels apportés par les participants sont sous la responsabilité de ceux-ci. La Fédération ne souscrit aucune police d'assurance les concernant.

Article 10 : les participants pourront produire à tout moment, les autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités, leur attestation d'assurance ainsi que les certificats attestant de leur conformité avec les **règles de sécurité, d'hygiène et de protection de la biodiversité.** **Pour rappel, dans tout ERP, vous devez obligatoirement être en mesure de présenter au chargé de sécurité une attestation ou PV d'ignifugation concernant vos tissus et matériaux.** Les exposants s'engagent à se conformer aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement et à respecter la liste des produits exposés listés en page 1. Le non-respect de ces dispositions dégage la FFM de toute responsabilité.

Article 11 : tout participant ne respectant pas les présentes conditions se verra exclu de Normannia, sans possibilité de remboursement de son emplacement.

Article 12 : Annulations : toute annulation **de votre part** survenue après le **31 décembre 2023** ne pourra donner lieu à aucun remboursement de l'emplacement réservé, quel qu'en soit le motif. En cas d'annulation des autorités ou de l'organisateur, le montant de votre paiement vous sera remboursé ou le chèque détruit s'il n'a pas encore été encaissé.

Article 13 : tout litige sera soumis exclusivement au Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Article 14 : la signature du Dossier d'Inscription ou le paiement de l'emplacement signifie l'acceptation de tous les articles du présent règlement.